Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du Théâtre du Palais Municipal de l'arrondissement de La Baie, 1831, 6<sup>e</sup> avenue, le 3 septembre 2019 à 19h00.

PRÉSENTS: Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres

membres du conseil sauf ceux dont le nom apparaît à

la rubrique «Absent».

ABSENT: M. Jonathan Tremblay, conseiller.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme

Caroline Dion, greffière.

À 19 h 04, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

# 2. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</u>

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1** Séance ordinaire du conseil municipal du 5 août 2019

### 4. <u>COMMISSIONS PERMANENTES</u>

- **4.1** Commission du développement durable et de l'environnement Rapport de la réunion du 13 juin 2019
- **4.2** Comité des assurances—Rapport de la réunion du 13 août 2019
- **4.3** Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme Procès-verbal du 20 août 2019
- **4.4** Comité consultatif d'urbanisme Procès-verbal du 20 août 2019

### 5. **AVIS DE MOTION**

- 5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-173 et ARP-174)
  - 5.1.1 Avis de motion
  - 5.1.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement
- 5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 25660, rue Saint-Jérôme à Chicoutimi (ARS-1235), zones 70280, 70300, 70320, 70310, 70340, 70360, 70380, 70350, 83150, 70560, 70600, 71300, 71280, 71320, 71340, 71400, 71440, 71420, 71460, 65550, 71480, 71470, 71500, 71520, 71540, 71580, 71576, 71700, 71720, 71740, 71680 (ARS-1238))
  - 5.2.1 Avis de motion
  - 5.2.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement

- 5.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 10640 et 10680, proximité de la rue Delisle entre les rues Tremblay et des Vinaigriers, Shipshaw) (ARS-1239)
  - 5.3.1 Avis de motion
  - 5.3.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement
- 5.4 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2003-22 interdisant le virage à droite aux feux rouge à certaines intersections
- 5.5 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils
- 5.6 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 5.7 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-137 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Port-Alfred, de Grande-Baie et de Chicoutimi secteur Nord et abrogeant le règlement numéro VS-R-2016-62 (20254-04-003-009)
- 5.8 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004)
- Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-74 ayant pour objet de décréter un emprunt de 1 000 000 \$ pour un programme de revitalisation du centre-ville de Chicoutimi (20254-04-001-004)

### 6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- **6.1** Règlement numéro VS-R-2019-105 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro VS-2003-51 énonçant les conditions et les règles de calcul du prix des loyers applicables à un terrain de villégiature et de résidence sur les terres publiques intramunicipales déléguées
- Règlement numéro VS-R-2019-106 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

### 7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- **7.1** Dépôt du rapport de la vérificatrice générale pour l'exercice financier 2018
- 7.2 Plan d'aménagement forestier intégré tactique de Ville de Saguenay
- **7.3** Société de développement commercial Zone Talbot Assemblée d'organisation Nominations :
  - 7.3.1 Présidente de l'assemblée d'organisation
  - 7.3.2 Administrateur

- **7.4** Mandat au Service des affaires juridiques pour entamer des procédures judiciaires
- 7.5 Augmentation du cautionnement de la marge de crédit de la Pulperie
   Abrogation de la résolution VS-CM-2018-521
- **7.6** Décret de travaux Règlements d'emprunt :
  - 7.6.1 Règlement VS-R-2018-153
  - 7.6.2 Règlement VS-R-2018-13 Modification de la résolution
- 7.7 Demandes d'autorisation à la CPTAQ zone agricole permanente :
  - 7.7.1 Lisette Gaudreault
- 7.8 Liste des contrats comportant une dépense Dépôt
  - 7.8.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juillet 2019 Dépôt
  - 7.8.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- **7.9** Dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres de consultation sur les règlements VS-R-2019-101 et VS-R-2019-102

### 8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 7 octobre 2019 dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, à 19h.

- 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

#### **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 29 août 2019.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2019-383

Proposé par Michel Thiffault Appuyé par Marc Bouchard

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts suivants :

- 7.10 Appui aux médias régionaux
- 7.11 Appui à l'industrie régionale du transport par taxi
- 7.12 Appui au projet de la zone ferroviaire

# 2. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU</u> <u>JOUR;</u>

Une période de questions a été tenue.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2019

### VS-CM-2019-384

Proposé par Brigitte Bergeron Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. <u>COMMISSIONS PERMANENTES</u>

4.1 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 13 JUIN 2019

### VS-CM-2019-385

Proposé par Simon-Olivier Côté Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 13 juin 2019 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 COMITÉ DES ASSURANCES- RAPPORT DE LA RÉUNION DU 13 AOÛT 2019

#### VS-CM-2019-386

Proposé par Brigitte Bergeron Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 13 août 2019 par le Comité des assurances de la Ville de Saguenay.

- 4.3 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2019
  - 4.3.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DÉMOLITION
    DES BÂTIMENTS DÉSAFFECTÉS AU CENTREVILLE DE CHICOUTIMI (VS-CAGU-2019-8)

#### VS-CM-2019-387

### Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie afin de stimuler la revitalisation économique et l'amélioration du cadre bâti de ceux-ci.

CONSIDÉRANT que certains bâtiments désaffectés à faible valeur patrimoniale sont souvent en mauvais état, et favorisent peu des projets de recyclage.

CONSIDÉRANT que les sites de certains bâtiments désaffectés à faible valeur patrimoniale de par leur localisation au centre-ville constituent des opportunités de redéveloppement et de revitalisation des secteurs concernés.

### À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie le programme de subvention afin d'accorder une aide financière pour la démolition de bâtiments désaffectés de faible valeur patrimoniale dans le cadre de projets de revitalisation au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi.

QUE la subvention serait équivalente à 50 % de la différence entre le coût de la démolition et la valeur du terrain, jusqu'à un maximum de 100 000 \$. L'aide financière serait conditionnelle à la construction d'un nouveau bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

# 4.3.2 PROGRAMME DE RÉNOVATION PATRIMONIALE SECTEUR GRANDE-BAIE (VS-CAGU-2019-9)

### VS-CM-2019-388

Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que pour le centre-ville de Grande-Baie, le règlement VS-R-2016-137 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Port-Alfred, Grande-Baie et Chicoutimi secteur Nord, s'applique aux travaux visant à corriger une défectuosité majeure, aux travaux de restauration des composantes extérieures ou aux travaux de rénovation intérieure.

CONSIDÉRANT que le programme vise les bâtiments résidentiels, commerciaux ou mixtes résidentiels et commerciaux et qui ont un statut patrimonial légal. Le programme accorde une subvention de 50 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 100 000 \$ par bâtiment.

CONSIDÉRANT que le coût élevé des projets de rénovation patrimoniale et de l'intérêt pour que ces projets se réalise dans un esprit de sauvegarde de notre patrimoine collectif.

### À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie le règlement VS-R-2016-137 en augmentant le montant de la subvention à 150 000 \$ pour les travaux admissibles.

### 4.3.3 PAE SECTEUR SHIPSHAW (VS-CAGU-2019-10)

VS-CM-2019-389

Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de retirer une propriété localisée dans une zone de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour permettre l'ajout éventuel d'une propriété résidentielle sur le lot. La propriété est localisée à l'intérieur du périmètre urbain de Shipshaw ayant un accès par la rue Delisle entre les rues Tremblay et des Vinaigriers.

CONSIDÉRANT que les membres de la commission sont d'accord de modifier les limites de zonage affectant la propriété concernée passant d'une zone PAE à une zone résidentielle telle qu'existant sur les rues Delisle et des Vinaigriers.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie les limites des zones 10640 et 10680 afin d'ajouter la propriété portant le numéro de lot 5 421 165 qui est actuellement localisée dans la zone de PAE 10680 à la zone résidentielle 10640.

Adoptée à l'unanimité.

# 4.3.4 PRODUCTION DE CANNABIS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES (VS-CAGU-2019-11)

VS-CM-2019-390

Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT qu'une demande pour l'implantation d'une usine de production de cannabis médical a été déposée au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation d'une micro production de cannabis à l'intérieur d'un parc industriel;

CONSISÉRANT que les activités reliées à l'industrie du cannabis se font à l'intérieur d'un bâtiment et peuvent comprendre la production, la transformation et la recherche;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur une propriété à l'intérieur d'un parc industriel;

CONSIDÉRANT la production de cannabis est encadrée par le règlement fédéral sur le cannabis (odeurs, sécurité);

CONSIDÉRANT que Saguenay souhaite revoir sa planification pour permettre l'industrie de production et de transformation du cannabis à l'intérieur des périmètres urbains;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de permettre l'industrie de production et de transformation du cannabis dans les secteurs industriels éloignés des espaces résidentiels;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay entreprenne la modification du plan et du

règlement de zonage pour permettre spécifiquement les industries de production et de transformation de cannabis dans les secteurs industriels suivants :

- Parc industriel de Jonquière;
- Parc industriel du Haut-Saguenay;
- Transfoparc;
- Parc industriel d'Arvida;
- Parc industriel de La Baie ;
- Parc industriel en bordure du boulevard Talbot.

Adoptée à l'unanimité.

### 4.4 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2019

4.4.1 AMENDEMENT - ADÉODAT LÉVESQUE – 181, RUE SAINT-JÉRÔME, CHICOUTIMI – ARS-1235 (ID-13772) (VS-CCU-2019-32)

VS-CM-2019-391

Proposé par Marc Pettersen Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Martin Desgagné, 210, rue Comtois, Chicoutimi, qui sollicite pour Monsieur Adéodat Lévesque, 181, rue Saint-Jérome, Chicoutimi, une modification du plan et des règlements d'urbanisme pour agrandir une affectation « Commerce de détail » à même une partie d'une affectation résidentielle;

CONSIDÉRANT la demande permettra d'agrandir la propriété commerciale située au 1137 boulevard Sainte-Geneviève à même la propriété résidentielle située au 181, rue Saint-Jérome;

CONSIDÉRANT que la propriété s'insère dans un secteur commercial existant à l'intersection du boulevard Saint-Geneviève et de la rue Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que la topographie isole la résidence du quartier résidentiel existant et que des zones tampons sont prévues dans la réglementation;

CONSIDÉRANT que la planification souhaite « Renforcer les services à la population par le maintien ou l'implantation d'activités compatibles avec le milieu de vie résidentiel »;

### À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la demande présentée par Monsieur Martin Desgagné, 210, rue Comtois, Chicoutimi, qui sollicite pour Monsieur Adéodat Lévesque, 181, rue Saint-Jérome, Chicoutimi, une modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage pour agrandir une affectation « Commerce de détail » à même une partie d'une affectation résidentielle.

### 5. <u>AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT</u>

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-173 ET ARP-174)

#### 5.1.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Marc Pettersen donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-173 et ARP-174):

### 5.1.2 ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT

### VS-CM-2019-392

Proposé par Marc Pettersen Appuyé par Julie Dufour

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-173 et ARP-174), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

### Adoptée à l'unanimité.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 25660, RUE SAINT-JÉRÔME À CHICOUTIMI (ARS-1235), ZONES 70280, 70300, 70320, 70310, 70340, 70360, 70380, 70350, 83150, 70560, 70600, 71300, 71280, 71320, 71340, 71400, 71440, 71420, 71460, 65550, 71480, 71470, 71500, 71520, 71540, 71580, 71576, 71700, 71720, 71740, 71680 (ARS 1238))

### 5.2.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Marc Pettersen donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan (zone 25660, rue Saint-Jérôme à Chicoutimi (ARS-1235), zones 70280, 70300, 70320, 70310, 70340, 70360, 70380, 70350, 83150, 70560, 70600, 71300, 71280, 71320, 71340, 71400, 71440, 71420, 71460, 65550, 71480, 71470, 71500, 71520, 71540, 71580, 71576, 71700, 71720, 71740, 71680 (ARS-1238)).

### 5.2.2 ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT

### VS-CM-2019-393

Proposé par Marc Pettersen Appuyé par Julie Dufour

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 25660, rue Saint-Jérôme à Chicoutimi (ARS-1235), zones 70280, 70300, 70320, 70310, 70340, 70360, 70380, 70350, 83150, 70560, 70600, 71300, 71280, 71320, 71340, 71400, 71440, 71420, 71460, 65550, 71480, 71470, 71500, 71520, 71540, 71580, 71576, 71700, 71720, 71740, 71680 (ARS-1238)), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

### Adoptée à l'unanimité.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONES 10640 ET 10680, PROXIMITÉ DE LA RUE DELISLE ENTRE LES RUES TREMBLAY ET DES VINAIGRIERS, SHIPSHAW) (ARS-1239)

### 5.3.1 AVIS DE MOTION

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 10640 et 10680, proximité de la rue Delisle entre les rues Tremblay et des Vinaigriers, Shipshaw) (ARS-1239).

### 5.3.2 ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT

### VS-CM-2019-394

Proposé par Julie Dufour Appuyé par Martin Harvey

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 10640 et 10680, proximité de la rue Delisle entre les rues Tremblay et des Vinaigriers, Shipshaw) (ARS-1239), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

### Adoptée à l'unanimité.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2003-22

# INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AUX FEUX ROUGES À CERTAINES INTERSECTIONS

Le conseiller Michel Thiffault donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-2003-22 interdisant le virage à droite aux feux rouges à certaines intersections de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-9 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-137 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES DE PORTALFRED, DE GRANDE-BAIE ET DE CHICOUTIMI SECTEUR NORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-62 (20254-04-003-009)

Le conseiller Martin Harvey donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2016-137 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Port-Alfred, de Grande-Baie et de Chicoutimi secteur Nord et abrogeant le règlement numéro VS-R-2016-62 (20254-04-003-009);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article

356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.8 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-73 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI ET DE LA BAIE (20254-04-001-004)

Le conseiller Simon-Olivier Côté donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.9 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-74 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI (20254-04-001-004)

Le conseiller Simon-Olivier Côté donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2014-74 ayant pour objet de décréter un emprunt de 1 000 000 \$ pour un programme de revitalisation du centre-ville de Chicoutimi (20254-04-001-004);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

### 6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-105 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2003-51 ÉNONÇANT LES CONDITIONS ET LES RÈGLES DE CALCUL DU PRIX DES LOYERS APPLICABLES À UN TERRAIN DE VILLÉGIATURE ET DE RÉSIDENCE SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

#### VS-CM-2019-395

Proposé par Julie Dufour Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro VS-2003-51 énonçant les conditions et les règles de calcul du prix des loyers applicables à un terrain de villégiature et de résidence sur les terres publiques intramunicipales déléguées, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-105 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-106 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

VS-CM-2019-396

Proposé par Marc Bouchard Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-106 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### 7. AFFAIRES GÉNÉRALES

### 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

VS-CM-2019-397

Proposé par Brigitte Bergeron Appuyé par Marc Bouchard

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt annuel du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Saguenay pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

# 7.2 PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE DE VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2019-398

Proposé par Julie Dufour Appuyé par Carl Dufour

QUE la Ville de Saguenay adopte le plan d'aménagement forestier intégré tactique de Ville de Saguenay.

### 7.3 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ZONE TALBOT – ASSEMBLÉE D'ORGANISATION – NOMINATIONS :

# 7.3.1 PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE D'ORGANISATION

VS-CM-2019-399

Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que la Société de développement commercial de Zone Talbot a été constituée le 27 juin 2019 par le Registraire des entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée d'organisation de la SDC Zone Talbot sera convoquée le 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement VS-R-2019-35, les membres du conseil municipal de la Ville de Saguenay doivent désigner une personne pour présider l'assemblé d'organisation;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme, Madame Caroline Dion pour agir à titre de présidente de l'assemblée d'organisation de la Société de développement commercial de Zone Talbot prévue le 10 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

### 7.3.2 ADMINISTRATEUR

VS-CM-2019-400

Proposé par Michel Potvin Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que la Société de développement commercial de Zone Talbot a été constituée le 27 juin 2019 par le Registraire des entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée d'organisation de la SDC Zone Talbot sera convoquée le 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un élu municipal de Ville de Saguenay comme administrateur de la Société de développement commercial de Zone Talbot;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme, monsieur Marc Bouchard pour agir à titre d'administrateur de la Société de développement commercial de Zone Talbot.

# 7.4 MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR ENTAMER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

VS-CM-2019-401

Proposé par Brigitte Bergeron Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la Ville de Saguenay a signé un bail commercial avec Mme Isabelle Bilodeau afin que celle-ci opère les restaurants et les bars situés au Foyer des loisirs et de la culture, au Pavillon sportif de Kénogami ainsi qu'au Centre de ski Mont-Fortin pour une durée de 3 ans et dont le loyer mensuel est de 1 916,63 \$;

CONSIDÉRANT que Mme Bilodeau n'a pas respecté certaines obligations prévues audit bail et a fait défaut d'acquitter le paiement du loyer pour les mois de février à août 2019 inclusivement pour un montant de 13 950,49 \$ plus les intérêts aux taux de 15% l'an soit une somme totale de 14 226,40 \$, et ce, contrairement aux prescriptions de l'article 20 du bail en question;

CONSIDÉRANT que Mme Bilodeau n'a pas respecté l'article 26 de ce bail et a fait défaut d'ouvrir les restaurants et bars du Foyer des loisirs et de la culture aux heures y expressément déterminées;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> août 2019, la Ville de Saguenay a fait signifier un avis de résiliation dudit bail à Mme Isabelle Bilodeau ainsi qu'une mise en demeure lui demandant de payer tous les arrérages de loyers dus, et ce, dans les dix jours suivants la réception de l'avis;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay mandate le Service des affaires juridiques et du greffe de la Ville de Saguenay pour entreprendre des procédures judiciaires contre Mme Isabelle Bilodeau afin de récupérer les arrérages de loyers dus au montant de 14 226,40 \$ avec intérêts au taux de 15% l'an ainsi que l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

### 7.5 AUGMENTATION DU CAUTIONNEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA PULPERIE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION VS-CM-2018-521

VS-CM-2019-402

Proposé par Marc Pettersen Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que la Pulperie est un organisme à but non lucratif qui opère un musée et gère, par le biais d'un bail emphytéotique, un site industriel patrimonial construit en 1898 propriété de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Pulperie reçoit une subvention annuelle de la Ville de Saguenay et du ministère de la Culture et des Communications selon un calendrier de versement établi;

CONSIDÉRANT que la Pulperie n'a pas les liquidités nécessaires pour assumer ses dépenses de fonctionnement à certains moments de l'année entre les versements de subvention;

CONSIDÉRANT que la Pulperie demande à la Ville de Saguenay d'augmenter le cautionnement de sa marge de crédit à un total de 200 000,00 \$

pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle caution remplace la précédente et entraine l'abrogation de la résolution VS-CM-2018-521;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay se porte caution en faveur de la Pulperie de Chicoutimi selon les termes et conditions mentionnés dans le contrat de prêt de cautionnement joint à la présente pour en faire partie intégrante, le tout pour une période de 5 ans soit jusqu'au 3 septembre 2024;

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution de cautionnement précédent VS-CM-2018-521;

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisée à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### 7.6 DÉCRET DE TRAVAUX – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : 7.6.1 RÈGLEMENT VS-R-2018-153

### VS-CM-2019-403

Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection majeure d'égout sur une partie de la rue Saint-Léon sont requis;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire au règlement d'emprunt VS-R-2018-153 et que ces travaux sont permis au règlement;

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d'emprunt VS-R-2018-153.

Egout pluvial rue Legrand (secteur rue St-Léon), 400 000 \$
arrondissement de Chicoutimi

Adoptée à l'unanimité.

# 7.6.2 RÈGLEMENT VS-R-2018-13 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION

### VS-CM-2019-404

Proposé par Martin Harvey Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un stationnement dans le secteur de l'Agora, arrondissement de La Baie ;

CONSIDÉRANT l'existence de la résolution VS-CM-2018-48 et qu'il y a lieu de la modifier.

#### A CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2018-48 de la façon suivante :

### Changer

# item PTI	Description	Montant initial	Nouveau montant
650-00104	Aménagement d'un stationnement au 781, rue Victoria, arrondissement de La Baie	220 000 \$	0 \$

#### Et ajouter

Description	Nouveau
	montant
Aménagement d'un stationnement, secteur de	220 000 \$
l'Agora, arrondissement de La Baie	

Adoptée à l'unanimité.

# 7.7 DEMANDES D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ZONE AGRICOLE PERMANENTE :

### 7.7.1 LISETTE GAUDREAULT

VS-CM-2019-405

Proposé par Jean-Marc Crevier Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que Madame Lisette Gaudreault, 2674, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi (Québec) G7H 7V4, sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain d'une superficie d'environ 44,4400 hectares correspondants aux lots 5 408 720 et 4 228 535 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la requérante conservera le lot 3 802 829 et la résidence existante disposant de droit acquis située sur le lot 5 408 720;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande serviront à agrandir les propriétés agricoles de Messieurs Nicolas Lavoie et Gabriel Lavoie (Ferme Lavoie);

CONSIDÉRANT que les lots seront utilisés à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Madame Lisette Gaudreault, 2674, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi (Québec) G7H 7V4, sollicitant une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain d'une superficie d'environ 44,4400 hectares correspondants aux lots 5 408 720 et 4 228 535 au cadastre du Québec.

### 7.8 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT

7.8.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2019 – DÉPÔT

VS-CM-2019-406

Proposé par Julie Dufour Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

# 7.8.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature générale de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise AMEC et PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

### VS-CM-2019-407

Proposé par Julie Dufour Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.9 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DES CERTIFICATS DU GREFFIER ET DES PROCÈS-VERBAUX DES REGISTRES DE CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS VS-R-2019-101 ET VS-R-2019-102

La greffière dépose les certificats du greffier et les procès-verbaux du registre de consultation sur les règlements VS-R-2019-101 et VS-R-2019-102 conformément à la loi.

### 7.10 APPUI AUX MÉDIAS RÉGIONAUX

### VS-CM-2019-408

Proposé par Michel Thiffault Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que le 19 août le Groupe Capitales Médias, propriétaire de plusieurs journaux régionaux, dont le Quotidien, a déposé un avis d'intention pour se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Cela après avoir vu le départ de différents médias régionaux dans les dernières années, notamment le Courrier du Saguenay et la version régionale du Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que le prêt de 5 M\$ annoncé par le gouvernement du Québec est une aide d'urgence qui ne permettra pas d'assurer la pérennité des médias régionaux;

CONSIDÉRANT qu'un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) est attendu par le gouvernement du Québec avant de décider s'il taxera le chiffre d'affaires des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft);

CONSIDÉRANT que les membres du G7 ont convenu de s'entendre en 2020 sur une taxe GAFAM internationale;

CONSIDÉRANT que du 26 au 30 août 2019, la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation a procédé aux auditions publiques dans le cadre d'une initiative sur l'avenir des médias d'information;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saguenay croit que la diversité de l'information régionale est essentielle à l'exercice de la démocratie ;

### À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay demande aux gouvernements fédéral et provincial que les revenus tirés de la taxation des GAFAM servent à soutenir le maintien de la diversité de l'information régionale;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada
- Monsieur Pablo Rodrigez, ministre du Patrimoine Canadien et du Multiculturalisme
- Monsieur Richard Martel, député de Chicoutimi-Le Fjord
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec
- Madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications
- Madame Isabelle Melançon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et des communications
- Madame Andrée Laforest, député de Chicoutimi et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Monsieur Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
- Monsieur François Tremblay, député de Dubuc.

Adoptée à l'unanimité.

### 7.11 APPUI À L'INDUSTRIE RÉGIONALE DU TRANSPORT PAR TAXI

VS-CM-2019-409

Proposé par Julie Dufour Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT l'étude en cour du projet de loi 17 concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;

CONSIDÉRANT la mobilisation locale des chauffeuses et chauffeurs de taxi pour le maintien d'un service durable et équitable pour la population de la région dans un nouveau cadre réglementaire;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie du taxi pour l'accessibilité du transport adapté aux personnes vulnérables et à mobilité réduite, dont les personnes âgées et les personnes qui vivent avec un handicap;

CONSIDÉRANT l'obligation de couverture du territoire par le service de transport par taxi et les opportunités de développement pour améliorer la couverture du transport en commun dans les périphéries (TaxiBus) et l'économie de gaz à effet de serre (autopartage) ;

CONSIDÉRANT l'incertitude des revenus qu'une reconfiguration de l'industrie pourrait entrainer, notamment auprès des familles concernées et des municipalités;

### À CES CAUSES, il est résolu :

QUE les membres du conseil municipal demandent au gouvernement du Québec d'assurer un service de transport adéquat dans la région qui couvre tout le territoire à toutes heures;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, députée de Chicoutimi
- Monsieur François Tremblay, député de Dubuc
- Monsieur Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
- Monsieur Alexandre Cusson, président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité.

### 7.12 APPUI AU PROJET DE LA ZONE FERROVIAIRE

Le conseiller Carl Dufour, appuyé du conseiller Martin Harvey propose un amendement au titre afin qu'il se lise dorénavant comme suit : « Appui aux démarches de soutien financier / Projet Zone ferroviaire »

Adoptée à l'unanimité.

La conseillère Julie Dufour propose de retirer la proposition principale.

Celle-ci n'étant pas appuyée, la proposition est rejetée.

### VS-CM-2019-410

## APPUI AUX DÉMARCHES DE SOUTIEN FINANCIER / PROJET ZONE FERROVIAIRE

Proposé par Michel Potvin Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT la consultation publique menée auprès de la population de Saguenay du 9 février au 25 juin 2019 au sujet de la zone ferroviaire;

CONSIDÉRANT le projet présenté par les conseillers de l'arrondissement de Chicoutimi le 29 août 2019 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE les démarches soient entreprises par la Ville de Saguenay auprès des ministères concernées pour obtenir les subventions nécessaires à la réalisation du projet, soient l'équivalent des deux tiers.

Le conseiller Jean-Marc Crevier demande le vote sur la proposition principale amendée.

Adoptée à l'unanimité.

### 8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 7 octobre 2019 dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, à 19h.

### 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 20 h 07 à 20 h 27.

### 10. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Une période de questions a été tenue de 20 h 27 à 21 h 05.

### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2019-411

Proposé par Michel Potvin Appuyé par Michel Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 7 octobre 2019.

MAIRESSE	
GREFFIÈRE	

CD/vt